



Numéro de Révision: 002.0

Date de sortie: 03/31/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	GE Advanced Silicone Window and Door Projects	Numéro IDH:	2810436
Type de produit/utilisation recommandée:	Masse de jointoiment silicone		
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

ATTENTION: H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANÉE.
H361 - SUSCEPTIBLE DE NUIRE À LA FERTILITÉ OU AU FŒTUS.

CLASSE DE RISQUE	CATÉGORIE DE RISQUE
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION	2

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 - Éviter de respirer les poussières ou les émanations. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Intervention:	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage:	P405 - Garder sous clef.
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Numéro IDH: 2810436

Nom du produit: GE Advanced Silicone Window and Door Projects

Autres dangers

Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	112945-52-5	5 - 10
Dioxyde de titane	13463-67-7	1 - 5
1,1,1,3,3,3-hexaméthylidisilazane	999-97-3	1 - 5
triméthoxy(méthyl)silane	1185-55-3	1 - 5
octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS**Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables**

Inhalation:	Si il n'y a pas de respiration, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, l'oxygène doit être administré par du personnel qualifié. Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Contact avec la peau:	Essuyer avec une serviette en papier ou en étoffe. Rincer à l'eau courante et au savon. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

Produit ou gaz issus de la combustion:

Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. De formol. Vapeurs toxiques et irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage:

Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Râcler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Assurer une ventilation adéquate. Prévoir l'extraction des vapeurs afin d'éviter leur inhalation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas porter de verres de contact. Ne pas toucher les lentilles cornéennes tant que le scellant n'est pas complètement éliminé des mains. Les résidus peuvent se transférer sur les lentilles et causer une irritation oculaire. Bien laver avant manipulation. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Garder le récipient fermé.

Stockage:

Non disponible

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	10 mg/m ³ TWA Poussière inhalable 3 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire. 3 mg/m ³ TWA particules alvéolaires 10 mg/m ³ TWA particules inhalables	20 MPPCF TWA 0.8 mg/m ³ TWA 50 MPPCF TWA poussière totale 5 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ TWA poussière totale 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Dioxyde de titane	0.2 mg/m ³ TWA Particules nanométriques respirables 2.5 mg/m ³ TWA Particules fines respirables	15 mg/m ³ PEL poussière totale 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ TWA poussière totale 50 MPPCF TWA poussière totale 5 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
1,1,1,3,3,3-hexaméthylsilazane	Rien	Rien	10 ppm TWA 50 ppm STEL	Rien
triméthoxy(méthyl)silane	Rien	Rien	10 ppm (55 mg/m ³) TWA	Rien
octaméthylcyclotérasiloxane	Rien	Rien	10 ppm TWA	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Solide
Couleur:	Blanc
Odeur:	d'alcool
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non applicable
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Densité/Densité relative::	1.01 à 20 °C (68°F)
Densité de vapeur relative:	Non disponible
Point d'éclair:	Non disponible
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Non applicable
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	3 %; 31 g/l (en poids, calculées en utilisant la méthode de CARB; g / L moins d'eau, moins exemptions calculées en utilisant la méthode de SCAQMD)
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non applicable
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. De formol. De l'ammoniaque. Méthanol.
Produits incompatibles:	Des acides et des bases. Oxydants. Amines.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles. Protéger contre la lumière solaire. Exposition à l'humidité.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:

Peut irriter les voies respiratoires. Quand elles sont chauffées à des températures supérieures à 300° F (150° C) en présence d'air, les silicones peuvent former des vapeurs de formaldéhyde. Le formaldéhyde est un risque potentiel de cancer et un agent sensibilisateur cutané et respiratoire connu. Les vapeurs irritent les yeux, le nez et la gorge. Des conditions de manipulation sécuritaire peuvent être maintenues en gardant les concentrations de vapeur de formaldéhyde en dessous des limites admissibles d'OSHA.

Contact avec la peau:

Le contact prolongé ou répétitif avec la peau peut irriter la peau ou causer une réaction allergique cutanée de sensibilisation.

Contact avec les yeux:

Peut provoquer une irritation des yeux.

Ingestion:

Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	Rien
Dioxyde de titane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 6.82 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.28 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 3.56 mg/l
1,1,1,3,3,3-hexaméthylidisilazane	Oral LD50 (Rat) = 847 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 1,100 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 850 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 8,700 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 10.3 mg/l
triméthoxy(méthyl)silane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 26000 ppm
octaméthylcyclotérasiloxane	Oral LD50 (Rat) = > 4,800 mg/kg Dermal LD50 (Rat) = > 2,000 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 4,640 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 36 mg/l

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	Poussières nuisibles		
Dioxyde de titane	Irritant		Respiratoire Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
1,1,1,3,3,3-hexaméthylidisilazane	Irritant		
triméthoxy(méthyl)silane	Irritant	Allergène	
octaméthylcyclotérasiloxane	Irritant		

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	Non	Non	Non
Dioxyde de titane	Non	Groupe 2B	Non
1,1,1,3,3,3-hexaméthylidisilazane	Non	Non	Non
triméthoxy(méthyl)silane	Non	Non	Non
octaméthylcyclotérasiloxane	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique:

Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (octamethylcyclotetrasiloxane)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3077
Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(octamethylcyclotetrasiloxane)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3077
Groupe d'emballage: III
Polluant marin: octamethylcyclotetrasiloxane

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 03/31/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.